

**PROCES VERBAL
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 FEVRIER 2017**

L'An deux mille dix sept, le neuf février à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'HAZEBROUCK s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire et sur la convocation faite par lui le cinq janvier deux mille dix sept.

Conseillers en exercice au jour de la séance :	32
Présents :	24
Absents ayant donné Pouvoir :	6
Absents :	2

PRESENTS : M. Bernard DEBAECKER, Maire,

M. BAILLEUL, Mme CHARMET, M. ARNOUITS, Mme REYNAERT, M. PERLEIN, Mme AZEVEDO, M. LESAGE, Mme BEURAERT,
Adjoints,

M. GANTOIS, M. MECHENTEL, Mme CARPENTIER,
Conseillers Municipaux Délégués,

M. Gaël DUHAMEL, M. LANCRY, Mme VANDENBROUCKE, M. DEWYNTER, Mme SCHRICKE, Mme VEIT-TORREZ, M. LABITTE, M. DECOOPMAN, Mme LARRIDON, M. BELLEVAL, M. BRAHIMI, Mme MACOU,
Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Mme TRYHOEN	qui a donné pouvoir	à M. Debaecker
M. BURGHELLE	qui a donné pouvoir	à M. Arnouts
M. CONTREMOULINS	qui a donné pouvoir	à M. Perlein
Mme BRISBART	qui a donné pouvoir	à M. Bailleul
M. Philippe DUHAMEL	qui a donné pouvoir	à M. Gaël Duhamel
Mme DAUCHEZ	qui a donné pouvoir	à Mme Reynaert

ABSENTS :

Mme CAFFIERS,
M. HERLEN.

Lesquels Membres présents forment la majorité de ceux en exercice aux termes de l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de Séance : Monsieur Valentin BELLEVAL

Monsieur le Maire désigne Monsieur Valentin BELLEVAL comme secrétaire de séance.

Après l'appel, Monsieur le Maire fait part du décès de la maman de Mme Béatrice Charmet, Madame Jacqueline RATEL, décédée le 7 janvier dernier.
Il adresse toutes ses condoléances à Mme Charmet et à ses proches.

Après avoir pris connaissance des procès-verbaux du 29 novembre 2016 et du 12 décembre 2016, Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques ou des questions.

Les procès-verbaux des séances du 29 novembre 2016 et du 12 décembre 2016 sont adoptés à l'unanimité.

Monsieur Labitte intervient sur l'acquisition de l'immeuble situé au numéro 50 de la rue de l'Église et la mission d'enseignement qui est confiée au Lycée Depoorter.

Monsieur le Maire et Monsieur Bailleul répondent à Monsieur Labitte sur l'acquisition de cet immeuble.

Monsieur le Maire aborde ensuite les questions inscrites à l'Ordre du Jour :

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- 1. - A APPROUVÉ À LA MAJORITÉ (29 voix pour et 1 voix contre) la motion pour le retour du Tribunal de Grande Instance à Hazebrouck, après intervention(s) de M. Labitte, Mme Veit-Torrez, M. le Maire.**
- 2. - A ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (30 voix pour) la désignation de représentants au Conseil d'Établissement de l'école Municipale de Musique, après intervention(s) de M. Labitte, M. Gantois, M. Bailleul, M. le Maire, M. Decoopman.**
- 3. - A APPROUVÉ À LA MAJORITÉ (22 voix pour, 7 voix contre et 1 abstention) l'accord de principe sur la cession des parcelles cadastrées CZ 130p, CZ 181, CZ 140p et CZ 138, situées rue du Rivage, rue du Milieu et rue du Pont à Hazebrouck au profit de la SAS MAVAN AMENAGEUR, après intervention(s) de M. Decoopman, M. Mechentel, M. le Maire, Mme Charmet, M. Perlein, M. Labitte, M. Gantois.**
- 4. - A APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ (23 voix pour et 7 abstentions) la convention pour la réalisation de prestations de services entre la Commune d'Hazebrouck et l'Académie de Lille pour la confection et la fourniture de plateaux repas froids pour les collèges et lycées professionnels pour le forum Flandr'Avenir, après intervention(s) de M. le Maire, Mme Carpentier.**
- 5. - A APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ (30 voix pour) le contrat pour la réalisation de prestations de services entre la Commune d'Hazebrouck et la Communauté de Communes de Flandre Intérieure, pour la confection et la fourniture de repas en liaison froide pour les repas à domicile, après intervention(s) de Mme Beuraert, M. le Maire, Mme Carpentier.**

6. – **A APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ (30 voix pour)** la convention entre la Ville d'Hazebrouck et le Centre Communal d'Action Sociale d'Hazebrouck relative à la création d'un Groupement de Commandes pour l'assurance « risques statutaires ».
7. – **A AUTORISÉ À L'UNANIMITÉ (30 voix pour)** la signature de l'avenant n°1 pour la prolongation des contrats pour les lots 1-2-4-5 pour le Marché 17INFO2012_GH – Marché public de technique de l'information et de la communication – Procédure d'appel d'offres ouverts – Allotis en 5 lots, l'estimation pour l'ensemble des lots est de 15 558,61€ HT, **après intervention(s) de M. Gantois.**
8. – **A AUTORISÉ À L'UNANIMITÉ (30 voix pour)** la signature de la ou les convention(s) entre la Ville et l'Union des Groupements d'Achats Publics pour le recours à un prestataire titulaire d'un marché public conclu avec l'UGAP pour la fourniture de photocopieurs, de matériel informatique, de logiciels et d'exécution de prestations associées.
9. – **A APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ (30 voix pour)** l'adhésion de la Ville d'Hazebrouck à l'Association des Acheteurs Publics.
10. – **A AUTORISÉ À LA MAJORITÉ (18 voix pour, 5 voix contre et 7 abstentions)** l'attribution d'une carte bancaire au Service Communication pour l'achat d'encarts publicitaires sur les réseaux sociaux, **après intervention(s) de M. Gaël Duhamel, M. le Maire, Mme Larridon, M. Bailleul, M. Perlein, M. Labitte.**
11. – **A AUTORISÉ À L'UNANIMITÉ (30 voix pour)** une demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Nord pour les Bouquinales 2017 pour un montant de 5 000 euros.
12. – **A APPROUVÉ À LA MAJORITÉ (16 voix pour, 5 voix contre et 9 abstentions)** l'indemnisation de Madame Laurine CLAEREBOUDT dans le cadre d'un protocole d'accord transactionnel, **après intervention(s) de Mme Macou, M. le Maire, M. Gantois, Mme Veit-Torrez.**
13. – **A ACCORDÉ À L'UNANIMITÉ (30 voix pour)** la garantie communale à la SA d'HLM à Directoire et Conseil de Surveillance « Le Cottage Social des Flandres » pour un ensemble d'emprunts d'un montant total de 1 095 992 € destiné à financer la construction de 12 logements individuels locatifs rue Heerstraete à Hazebrouck, **après intervention(s) de M. Gantois.**
14. – **A ACTÉ** la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires conformément à l'article L2121-8 du CGCT, présentation par M. Perlein et avant-propos de M. le Maire sur la prospective, **après intervention(s) de M. Perlein, Mme Reynaert, Mme Charmet, M. Brahimi, M. Belleval, M. le Maire, M. Gantois, Mme Veit-Torrez, M. Labitte, M. Decoopman.**
15. – **A AUTORISÉ À LA MAJORITÉ (16 voix pour et 14 voix contre), vote à bulletins secrets, deux assesseurs : Mme Schricke et Mme Charmet,** à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2017 et ce, dans la limite des crédits précisés ci-après :
- | | |
|--------------|--------------------------------------|
| Imputation : | 2031 |
| Libellé : | Frais d'études |
| Montant : | 25 000 € (BP 2016 : 100 000 € * 25%) |
- Après intervention(s) de M. le Maire, M. Labitte, Mme Beuraert, M. Decoopman, Mme Reynaert, M. Bailleul, M. Gantois, M. Perlein.**

16. – A AUTORISÉ À LA MAJORITÉ (28 voix pour et 2 voix contre) la participation à l'appel à projet pour de nouveaux Territoires à Énergie Positive pour la Croissance Verte lancé par le Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, **après intervention(s) de Mme Beuraert, M. Labitte, M. Gantois, M. le Maire.**

17. – A AUTORISÉ À L'UNANIMITÉ (30 voix pour) la signature des conventions avec la Sauvegarde du Nord et le Service Territorial Éducatif de Milieu Ouvert.

18. – A APPROUVÉ À LA MAJORITÉ (27 voix pour et 2 voix contre, M. Belleval ne prenant pas part au vote), après avis du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale des Eaux et du Service d'Assainissement réuni le 30 janvier 2017 (2 voix pour et 2 voix contre), l'autorisation de programme et les crédits de paiement pour le Service d'Assainissement pour des travaux de dévoiement du réseau d'Assainissement boulevard Abbé Lemire à Hazebrouck d'un montant de 380 000 € HT avec une répartition des crédits de paiement comme suit :

Montant de l'autorisation de Programme :	380 000 € HT
Crédits de paiement : Exercice 2017 :	380 000 € HT

Section :	Investissement
Imputation budgétaire :	2315

Après intervention(s) de M. Labitte, M. Gantois, M. le Maire, M. Perlein.

Le Conseil Municipal a pris connaissance des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal, en application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du Conseil Municipal du 20 mars 2015 (décisions n° 2016/147 à 2016/165).

Les documents suivants ont été transmis aux Membres du Conseil Municipal :

- point 3 : - plan
- Courrier du 07/01/2017 de Foncifrance (SAS Mavan Aménageur)
- point 4 : Convention Académie de Lille
- point 6 : Convention de groupement de commandes pour les marchés d'assurance « Risque statutaire »
- point 9 : Rapport Moral et d'activité de l'Association des Acheteurs Publics
- point 14 : Rapports d'Orientations Budgétaires (Budget Principal Ville et Budgets Régie des Eaux et Service Assainissement)

Monsieur le Maire a levé la séance à 23h00.

Hazebrouck, le 10 Février 2017



**LE MAIRE DE LA VILLE d'HAZEBROUCK,
Bernard DEBAECKER**